



Le plan Vigipirate De quoi s'agit-il ? Rendez-vous sur vigipirate.gouv.fr !



Savez-vous que l'ensemble du territoire est placé au niveau Sécurité Renforcée – Risque attentat du plan VIGIPIRATE depuis le 18 octobre 2019 ? Mais en quoi consiste vraiment ce plan ? Comment est-il décliné ?

Le plan VIGIPIRATE occupe une place particulière au cœur de l'action menée par les pouvoirs publics contre la menace terroriste. Dans sa nouvelle version (2016), il vise à **mieux informer les citoyens sur le terrorisme, les mécanismes déployés pour y faire face ainsi que sur les gestes et les comportements qui protègent et qui sauvent.**

Le plan VIGIPIRATE poursuit **deux objectifs majeurs** : développer une culture de la vigilance et de la sécurité pour tout citoyen et assurer de manière permanente une protection adaptée des citoyens, du territoire et des intérêts de la France contre la menace terroriste.

Un document public intitulé *Faire face ensemble* a été rédigé à cet effet en 2016 pour les responsables de sites accueillant du public mais aussi pour l'ensemble de la population.

C'est dans l'objectif de diffuser davantage le contenu de ce plan que le Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale (SGDSN) a développé **une plateforme de sensibilisation VIGIPIRATE sous la forme d'un MOOC** (Massive Open Online Course).

Outil pédagogique et accessible au plus grand nombre, la plateforme intègre témoignages vidéos de citoyens ou de professionnels ayant été confrontés à des attaques ou à des prises d'otages ou dont les services contribuent au quotidien à lutter contre le terrorisme.

En quelques heures, cette plateforme permet à chacun(e) d'être sensibilisé(e) à la menace terroriste, aux principales mesures du plan VIGIPIRATE et d'avoir une meilleure connaissance des gestes et des réflexes à adopter afin de prévenir un acte terroriste ou de réagir en cas d'attaque.

Ce parcours de sensibilisation fait l'objet d'une attestation de suivi et contribue à favoriser une éducation citoyenne en matière de sécurité nationale.

Cette plateforme de sensibilisation est disponible à l'adresse suivante : www.vigipirate.gouv.fr.

Suivez la gendarmerie de l'Hérault sur les réseaux sociaux :

Twitter : @Gendarmerie_34

Facebook : Gendarmerie de l'Hérault

Instagram : gendarmerie_nationale_34

